

(1)

(N° 202)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1911-1912.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1912 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 13 avril 1912.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à un nouvel amendement que M. le Ministre des Affaires Étrangères propose au projet de Budget de son Département pour l'exercice 1912.

Ensuite de cet amendement et des précédents, le projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires à fr.	4,940,846 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles à	50,000 »
ENSEMBLE fr.	<u>4,990,846 »</u>

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

(1) Budget, n° 4, V.
Rapport, n° 120.
Amendements, n° 143.

NOTE.

AMENDEMENT.

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles	Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.
—	—
CHAPITRE IX.	HOOFDSTUK IX.
SERVICES DIVERS.	VERSCHILLENDE DIENSTEN.
<p>ART. 28. — <i>Contribution de la Belgique à l'édification du Palais de la Paix à La Haye. — Frais d'acquisition de portes en fer forgé ornées de bronze fr. 50,000 »</i></p>	<p>ART. 28. — <i>Aandeel van België in de oprichting van het Paleis van den Vrede te 's Gravenhage. — Kosten van aankoop van gesmeedijzeren deuren met brons versierd fr. 50,000 »</i></p>

La deuxième Conférence de la Paix a, sur la proposition du baron d'Estournelles de Constant, délégué de la République française, adopté à l'unanimité, dans sa séance plénière du 16 octobre 1907, le vœu « que chaque Gouvernement signataire des conventions de La Haye contribue à l'édification du Palais de la Paix, par l'envoi, d'accord avec l'architecte, de matériaux de construction, de décoration et d'objets d'art représentant le plus pur spécimen de sa production nationale. »

La plupart des États représentés à la Conférence de La Haye, en 1907, ont déjà donné suite à ce vœu en faisant au Comité spécial chargé de la construction du Palais de la Paix des dons importants de toute nature.

Le Gouvernement belge a été informé que le Comité de La Haye verrait avec la plus grande satisfaction la Belgique offrir pour l'entrée et le vestibule du Palais en construction quatre portes en fer forgé, ornées de bronze. Il estime qu'il convient de déférer à ce désir et de suivre ainsi l'exemple d'un grand nombre d'autres Gouvernements.

Le coût de ces portes, dont deux grandes et deux petites, les frais relatifs au transport, au placement, à la peinture sur place, etc., occasionneront une dépense évaluée à 50,000 francs.